FONDÉ EN 1891

Vendredi 24 Décembre 1920

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

La Reconstitution Industrielle va-t-elle être arrêtée ?

Le Ministre des Finances a supprimé trois milliards.

Le Ministre des Régions Libérées proteste et la Commission de la Chambre l'appuie.

L'Office de reconstitution industrielle est menacé de disparaître. La nouvelle, pour étonnante qu'elle soit, n'en est pas moins exacte.

C'est à cet Office que l'on doit la renaissance si rapide de notre industrie et l'utilisation de nos milliers d'ouvriers presque au lendemain de la guerre. L'activité du colonel Prangey, à Lille, d'abord, à Paris ensuite, à la Direction de l'Office, a réalisé presque des miracles ; mais si considérable que soit l'œuvre accomplie jusqu'ici, il reste encore beaucoup à faire. On a réparé, on a réinstallé, on a été au plus pressé. La reconstruction des usines, la préparation du gros outillage des sucreries, des houillères, des centrales électriques ont été entrepris en second lieu et nous sommes au plein de ce travail.

Est-ce à ce moment qu'on va tout arrêter ?

Car, voici ce qui arrive : l'Office de Reconstitution industrielle avait reçu, de la loi de Finances de 1919, l'autorisation d'engager des dépenses jusqu'à concurrence de 4 milliards 750 millions.

Ces crédits sont épuisés. Une augmentation de 3 milliards demandée par M. Ogier, ministre des Régions Libérées, au ministre des Finances depuis le mois de juin, avait été promise.

Hélas ! les promesses de M. François Marsal sont décevantes comme celles du barbier qui rase gratis, demain.

On devait inscrire les 3 milliards dans le budget de 1920 ;

puis dans une loi spéciale ;

puis dans le projet des douzièmes provisoires...

Rien n'a été fait. Le projet de loi des douzièmes ne contient pas une ligne relative aux crédits nécessaires à l'Office de Reconstitution industrielle.

Si cette situation n'est pas modifiée, c'est la culbute de la Reconstitution industrielle à partir du 1er janvier, c'est le branle-bas complet dans toutes les régions libérées, l'arrêt des commandes de matériel, la suspension des travaux, le désarroi dans les industries, déjà assez bouleversées par la crise des affaires.

Sans vouloir pousser les choses au noir, il est certain que l'arrêt dans les paiements de la R. I., dans le fonctionnement des Comptoirs d'Achat soulèverait la plus vive et la plus légitime émotion dans notre département.

Le ministre des Régions Libérées a énergiquement protesté près de son collègue des Finances contre la suppression de tout crédit pour la reconstitution industrielle. Avec infiniment de raison, il s'est élevé contre ce procédé qui consiste à rogner sur les finances des régions libérées, sans consulter jamais le ministre responsable.

A cet acte de défense de M. Ogier vient s'ajouter l'initiative de la Commission des Finances de la Chambre qui, sur la proposition de M. Loucheur, a réinscrit un milliard, dans le projet de douzièmes, pour l'O. R. I.

Toute la question est de savoir si M. François Marsal s'obstinera à refuser les crédits ou s'il acceptera de revenir sur sa décision, devant l'attitude de M. Ogier et de la Commission des Finances.

Le public des régions libérées regrettera l'incohérence avec laquelle on traite ses intérêts au ministère des Finances. On supprime des milliards, on en remet, on en coupe, sans que l'appréciation des besoins véritables de la reconstitution entre en ligne de compte.

On va peut-être rétablir un milliard pour l'O. R. I. C'est entendu, mais nous croyons qu'il y a un milliard et quart de paiements arriérés à liquider...

Alors, combien restera-t-il pour les paiements de 1921 ?

Alex WILL.

Il y a des explosifs dans le charbon allemand

Chaumont, 21 décembre. — Dernièrement arrivaient, en gare de Bourbonne-les-Bains, deux wagons de houille venant d'Altenward (Sarre). Ils étaient destinés à l'usine à gaz de la ville. Des employés se mirent à les décharger lorsque, au milieu du charbon, ils aperçurent deux tubes métalliques brillants.

M. Brutel, directeur de l'usine à gaz, se rendit compte que ces deux tubes étaient des détonateurs très puissants.

En attendant les jetons

DES ÉMISSIONS DE REMPLACEMENT DE PAPIER-MONNAIE

Le ministre du Commerce vient de décider que toutes les coupures de Chambres de commerce émises antérieurement à la date de cessation des hostilités (24 octobre 1919), pourront être présentées au remboursement jusqu'au 30 Juin 1921. Quant aux bons de monnaie provenant des émissions postérieures à la date de cessation des hostilités, ils continueront à circuler jusqu'à leur remplacement par les jetons. Enfin, les Chambres de commerce, pour tenir compte du mauvais état de conservation et de la malpropreté des coupures anciennes, auront la faculté de procéder à des émissions de remplacement de ces vignettes, afin d'éviter toutes les difficultés pouvant résulter pour le commerce d'une pénurie même temporaire de monnaie, susceptible de se manifester avant que les jetons métalliques aient pu être mis en circulation, en quantité suffisante.

A LA CHAMBRE
Grand débat sur la politique intérieure du Gouvernement
L'Ordre du Jour de confiance a été voté par 300 voix contre 230

Paris, 22 décembre. — C'est aujourd'hui qu'ont eu lieu les interpellations Soulier et Berthon sur les propagandes bolcheviste et royaliste en France, dont le but était d'amener le gouvernement à définir sa politique intérieure.

Les députés montrent peut-être un peu plus d'empressement que pour les autres séances matinales ; mais, toutefois, ils ne sont pas plus d'une cinquantaine, quand M Arago, vice-président, déclare la séance ouverte à 9 h. 45. Les tribunes publiques sont à peu près vides. M. STEEG est au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations.

1. de M. Edouard SOULIER, sur le désarmement du gouvernement à l'égard de la propagande bolcheviste ;

2. de BERTHON, *sur la propagande royaliste*.

L'Interpellation Soulier

M. Edouard SOULIER monte à la tribune.

M. SOULIER. — Je ne cache pas quelle est la cause qui m'amène à la tribune : c'est l'émotion qui s'est emparée des milieux politiques et du pays à la suite des élections du Lot-et-Garonne.

Si j'interpelle, c'est parce qu'il est extraordinaire que le gouvernement soit battu dans le fief même du président du conseil.

Il y a trente ans que le président du conseil est élu dans ce département. Quel mécontentement signifie donc l'élection de dimanche ? C'est la situation générale que dénonce l'élection de dimanche que je veux étudier.

Notre pays est dans un état de santé magnifique : ce qui menacerait cette santé, c'est la propagande assassine ; le suicide va contre l'individu, le malthusianisme menace la famille, l'anarchie met en danger la société.

M. SOULIER. — Joseph Caillaux poursuit une propagande contre la France et son gouvernement dans un volume, un tract distribué partout.

M. SOULIER. — Toutes les choses que j'ai observées et que je regrette, prouvent que d'abord nous manquons de président du Conseil.

M. SOULIER, développant sa pensée, explique qu'il veut dire que le président du conseil étant absolument absorbé par ses fonctions de ministre des Affaires étrangères, étant obligé de suivre de casino en casino les hommes d'Etat alliés, il ne peut pas vaquer à ses obligations indispensables.

M. SOULIER. — Il ne faut pas abandonner un pays à lui même, fût-il la France. Les ministres et sous-secrétaires d'Etat font ce qu'ils peuvent pour parler au pays, mais la parole présidentielle fait défaut. La direction présidentielle manque à un pays où beaucoup de choses sont à reconstruire. C'est un danger grave. Que voulez-vous que le pays pense quand il dit que MM. Thoumyre et Vilgrain traitent des marchés de blé ? Que voulez-vous que nous répondions à nos amis qui sont nos électeurs et nos mandants ? Le mécontentement du pays est aussi, en grande partie, causé par notre ministre des Finances.

M. SOULIER. — J'ai longtemps hésité avant de me rendre à l'évidence, mais je suis bien obligé de constater que le ministre de l'intérieur, lui aussi, ne peut pas oublier ses longues années de luttes politiques, ni certains amis. Nous sentons partout la résistance de l'appareil administratif à notre programme dans sa réalisation, et le manque de résistance suffisante à la propagande bolcheviste. Là encore, il y a abandon de la part du gouvernement.

RINGUIER. — Quand Daudet sera préfet de police, cela ira mieux.

M. SOULIER rappelle avec beaucoup de détails les affaires municipales de Melun, affirmant que grâce à la complaisance du ministre de l'intérieur, de véritables scandales ont indigné la population honnête. 50.000 francs ont été avancés à trois fonctionnaires. Les finances municipales étaient en déficit de 380.000 francs.

PRESSEMANE. — Quel rapport cela a-t-il avec le bolchevisme ?

M. SOULIER. — Parce que de pareils faits nous désarment contre la propagande bolcheviste, que pouvons-nous contre cette mauvaise propagande si nos adversaires nous objectent ces faits ? C'est un reste de virus d'arrondissement de la République des camarades.

» Nous entendons mettre la République audessus des camarades, et quand on constate dans le pays des faits comme ceux qui se passent à Melun, on dit : Ce n'est pas cela l'espoir que le pays avait mis en nous. Il y a dans cette Chambre une majorité qui a par conséquent ses responsabilités Comme disait ici, il y a quelques années, un chef de gouvernement à un président de la Chambre, je demande à être défendu aujourd'hui. La majorité demande au gouvernement quel qu'il soit, de la défendre.

» Le gouvernement doit, en notre nom, poursuivre une politique d'action républicaine et française, de franchise et de propreté. ».

L'Interpellation Berthon

André BERTHON, député socialiste de la Seine, monte à la tribune :

BERTHON. — Au lieu de dénoncer le péril bolchevique qui viendrait de Russie, M. Soulier vient d'interpeller sur l'anarchie de notre propre Gouvernement. Du côté du Parti Socialiste, nous enregistrons les faits dénoncés par M. Soulier.

» Mon interpellation est jointe à celle de M. Soulier. Elle a pour objet de prouver à la Chambre que le Gouvernement est resté désarmé devant la propagande royaliste poursuivie par M. Léon Daudet et ses amis. Cette propagande reste impunie. Vous vous souvenez que, récemment, à la Chambre, M. Léon Daudet a pu dire, sans que le garde des Sceaux proteste, que la politique républicaine était boche. »

M. Léon DAUDET écoute l'orateur socialiste avec un large sourire.

BERTHON, ouvrant de volumineux dossiers, en tire de nombreuses affiches et articles de l'« Action française » et fait l'historique des efforts royalistes pour déconsidérer la République.

Une querelle

L'attention de la Chambre est vivement attirée tout à coup par une vive altercation qui se produit sur les bancs élevés de l'extrême gauche, entre RHUL, député socialiste de la Seine, et le prince MURAT. MM. Persil, Marcel Habert, Diagne, Archimbaud, le questeur Duclaux-Monteil se précipitent pour séparer leurs collègues, qui paraissent prêts à en venir aux mains.

M. Arago invite en vain les députés à gagner leur place respective.

M. Léon Daudet s'amuse à réclamer sur l'air des lampions : « Mon complot ! Mon complot ! »

Enfin, les amis du prince Murat réussissent à le ramener à son banc et le président obtient de l'Assemblée qu'elle observe la seule attitude de calme digne d'elle.

Le fou du roy s'amuse

BERTHON reprend son discours. Il oppose l'impunité dont bénéficient les mêmes royalistes et les poursuites dont son l'objet les syndicalistes pour un complot qui, dit-il, n'a jamais existé.

Le député socialiste lit ses documents au milieu du bruit des conversations. Ce sont tous les articles de M. Léon Daudet contre le ministre de l'Intérieur.

M. Léon DAUDET. — Lisez, ce sera à l'« Officiel ». Je vous remercie.

BERTHON. — Je m'excuse auprès de la Chambre d'avoir dû apporter dans le débat de pareilles ordures !

M. Léon DAUDET. — Mais, malheureux, vous les avez mises à l'« Officiel ».

BERTHON sort de sa serviette d'immenses affiches rouges de l'« Action française ».

BERTHON conclut que le Gouvernement paraît prisonnier de l'« Action française », tandis qu'il accumule les sévérités de la Justice contre les syndicalistes qui sont, dit-il, à l'avant-garde de la République.

La Chambre décide, à mains levées, de renvoyer à l'après-midi la suite du débat des interpellations Soulier et Berthon.

La séance est levée à 11 h. 55.

Compère-Morel contre le Bloc National

Paris, 22 décembre. — On ne se douterait guère qu'un débat très important va s'engager cet après-midi à la Chambre, pouvant mettre en question la situation ministérielle. Les tribunes *publiques sont remplies ainsi que d'ordinaire.* Les députés ne sont pas très nombreux. On constate même qu'ils ne sont qu'une cinquantaine lorsqu'à 15 h. 5, M. Raoul Péret ouvre la séance.

MM. STEEG et François MARSAL sont au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. SOULIER et BERTHON, sur les propagandes bolcheviste et royaliste.

COMPERE MOREL a la parole.

COMPERE MOREL. — Je vais m'efforcer de calmer les appréhensions de la Chambre, au sujet de l'élection du Lot-et-Garonne. C'est une élection socialiste et républicaine tout à la fois.

COMPERE MOREL lit la profession de foi de Jean Renaud. Cette profession de foi est une virulente attaque contre la politique du Bloc National. Elle l'accuse de réaction cléricale, de politique financière, oppressive du peuple, ruineuse pour le pays, ne donnant que 20 milliards d'impôts pour 48 milliards de dépenses, et surtout de poursuivre des expéditions militaristes en Syrie, Cilicie, etc.

Quand la déclaration socialiste du député du Lot-et-Garonne que lit COMPERE MOREL arrive à dire que, à cause de la politique du Bloc National, nous sommes à la veille de la banqueroute, une vive indignation se manifeste parmi les députés de la majorité. Leur bonne humeur revient cependant quand la profession de foi socialiste dit qu'il faut supprimer le Parlement actuel. On applaudit et on rit un peu sur tous les bancs.

COMPERE MOREL. — Vous voyez que cette déclaration n'a rien de bolcheviste.

COMPERE MOREL apporte maintenant une grande vigueur dans son attaque contre le Bloc National, abandonnant la lecture des déclarations de Jean Renaud, il reprend pour son compte toutes les accusations dirigées par l'élu d'hier, contre la politique du Bloc, notamment au sujet des impôts qui accablent le peuple « pour, dit-il, épargner les capitalistes ».

COMPERE MOREL. — Le Bloc National c'est le bloc des intérêts de la défense économique.

» Le groupe des intérêts économiques a soutenu les élections du Bloc National, en payant les affiches.

» M. Soulier a regretté ce matin que la protection ministérielle fasse défaut aux membres du Bloc National, dans les antichambres ministérielles.

» L'élection du Lot-et-Garonne contre la République des camarades est un avertissement au Bloc National, dont nous enregistrons l'incompétence à réaliser les promesses qu'il avait faites. »

Le Ministre de l'Intérieur à la tribune

"Le Gouvernement entend ne poursuivre le progrès que dans l'ordre et la justice"

M. STEEG, ministre de l'Intérieur monte à la tribune.

M. STEEG. — M. Soulier a estimé que, toutes affaires cessantes, la Chambre devait demander des explications au gouvernement sur le désarmement du gouvernement à l'égard de la propagande bolchevique. La propagande bolchevique n'est pas une nouveauté pour nous. Le bolchevisme exerce en Russie une dictature pire que l'ancienne monarchie. Cette propagande ne s'est pas limitée à la Russie. Elle s'est exercée dans de nombreux centres. J'ai déjà eu l'occasion d'en entretenir la Chambre. Le gouvernement n'était pas désarmé. « M. Soulier veut-il citer un seul fait de défaillance, de complaisance, de complicité du gouvernement ou de ses agents envers ceux qui exerceraient cette propagande ? »

N'est-ce pas un procès de tendance qu'il me fait ?

M. Soulier a fait allusion à un incident électoral. L'autre jour au Sénat, j'ai eu l'occasion de dire que l'on ne pouvait pas accuser le gouvernement d'exercer une pression officielle dans les élections, et qu'en aucune manière, l'administration préfectorale ne s'est mêlée aux luttes électorales. Je suis sûr que la Chambre a exactement le même sentiment que le Sénat, qui m'a approuvé.

Rien ne justifie les commentaires passionnés à moins qu'on ne reproche au ministre de l'Intérieur de n'avoir pas voulu faire pression sur les électeurs. J'ai un trop profond respect pour le suffrage universel qui est notre garantie commune.

M. STEEG. — Quand M. Millerand m'a hante. Quand il y a 11 mois, M. Millerand m'a appelé à l'honneur de prendre le portefeuille que M. Poincaré m'avait déjà fait l'honneur de me confier, pour une tâche de concorde nationale et de vigilance extérieure, ce chef du gouvernement annonca une œuvre de paix entre tous les républicains de bonne volonté, à l'exclusion des hommes de violence, pour le salut de la Patrie. L'administration préfectorale n'a pas cessé d'avoir pour instruction, la pensée de mon chef.

M. Steeg fait un panégyrique éloquent de l'union de tous les citoyens, pour le bien du pays. Se tournant vers les socialistes il dit : « Unité ne signifie pas toujours Union ».

M. Steeg : Depuis 11 mois toutes mes paroles, tous mes actes, toutes mes instructions ont eu pour objet dans des circonstances difficiles le maintien de l'ordre public. J'ai appliqué une politique de précautions et de fermeté. J'ai le droit d'éprouver une certaine fierté, en constatant que la situation n'est pas restée ce qu'elle était au mois de mai, que les incidents de mai ne se sont pas renouvelés. M. Soulier nous accuse de complaisance à l'égard des bolcheviks. Ce n'est pas la France, pourtant qui a mis sa main dans celle du Gouvernement des soviets qui n'est pas en France ou la police doit subir une véritable lutte.

Le Ministre de l'Intérieur répète sa définition de la politique qu'il a préconisée politique opposée à celle des ruines produites par le bolchevisme. « Le peuple Français a trop de bon sens pour abandonner ce qu'il a de certain pour des chimères, pour détruire les richesse qu'il pourrait convoiter, pour exproprier non pas une classe, mais tout un peuple et pour détruire la belle figure qu'est la France. Le Gouvernement entend ne poursuivre le progrès que dans l'ordre et la justice. »

Marcel SEMBAT dit :

« Plus le Pays vous verra sous votre véritable figure, plus il s'éloignera de vous »

Marcel SEMBAT monte à la Tribune.

« Je constate d'abord, dit-il, que le Ministre n'a pas répondu un seul mot à Berthon sur les manœuvres royalistes alors que les bordées d'injures de Léon Daudet contre le Ministre de l'Intérieur sont les meilleurs titres à la confiance des républicains. »

M. Soulier a dit ce matin : « Qu'il était préférable que l'interpellation de M. André Lefèvre ne vint pas demain et qu'il était souhaitable que le Gouvernement tomba sur une autre question. Il serait en effet très naturel que M. Arago et M. Bonnevay prennent le pouvoir, puisque c'est le sens des élections.

M. BONNEVAY : « Nous sommes prêts à collaborer avec tous les groupes de la majorité républicaine issue des élections républicaines du 16 novembre. »

SEMBAT. — Je vous remercie de cette déclaration ministérielle. Le moniteur officiel de la majorité. « L'action officielle » nous a déjà mis au courant.

Le Gouvernement ne paraît faire trop de concessions à la majorité qu'annonçait M. Soulier. Je ne verrai aucun inconvénient à ce qu'au point de vue intérieur, un ministère nouveau représente exactement la majorité. Plus le pays vous verra sous votre vraie figure, et plus il s'éloignera de vous. Mais nous devons considérer la situation extérieure aussi, et l'autre jour j'ai été inquiété par des déclarations trop catégoriques sur la prolongation des occupations sur l'intransigeance à Bruxelles. Ayons toujours messieurs, les yeux tournés vers l'extérieur pour penser au retentissement de nos votes.

Intervention de M. Herriot

M. HERRIOT, président du groupe radical et radical-socialiste monte à la tribune.

M. HERRIOT. — « Les paroles de M. Soulier sont contraires aux formules d'Union Nationale du Bloc National. Il y a contradiction entre vos paroles et votre programme. Vous avez parlé de la nécessité de répression contre les pensées assassines, quant à moi j'entends continuer la tradition de la Révolution dans un pays libre. L'expression des idées doit rester libre. Je ne vous adresse pas un reproche : Je vous signale un danger. Ne menaçez pas le pays du retour aux régimes de force ».

M. HERRIOT oppose à la doctrine de répression qu'il prête à M. Soulier, une politique de réformes sociales.

Comme l'a dit le général de Castelnau, la France a besoin de se recueillir. Je suis au-dessus des misérables intrigues ministérielles elles ne m'intéressent à aucun degré. Je pense au pays pour lequel je veux une politique de réformes.

La réponse du Président du Conseil

M. Leygues pose la question de confiance

M. LEYGUES, président du conseil, monte à la tribune.

« Je tiens, dit-il, à faire une déclaration nette au nom du gouvernement. J'ai écouté les orateurs avec attention. Je ne pouvais distraire mon esprit des grands problèmes qui sont posés devant nous, et je me disais devant l'immensité de ces problèmes : comment pouvons-nous discuter des questions aussi étroites. Lorsque sont posées devant nous la question d'Orient, celle de Russie, de Turquie, de Grèce, de la reconstitution du pays. Je dis que ces problèmes doivent retenir tous nos efforts. Si vous pensez que le gouvernement est incapable de les résoudre, il faut le dire nettement !

» M. Soulier nous a reproché de nous faire en quelque sorte les complices du bolchevisme : s'il est un pays qui a pris position à ce sujet, c'est bien la France.

» Le génie de la France fait de clarté, se défend par lui-même, mais s'il était nécessaire, le gouvernement aurait le devoir de le défendre contre des propagandes de dissociation sociale et de dissociation économique, qui ont amené l'effondrement le plus tragique d'un grand empire. »

Marcel CACHIN. — C'est votre blocus !

M. LEYGUES rappelle l'admirable attitude que le pays n'a cessé d'observer dans les circonstances les plus périlleuses et qui a provoqué l'admiration du monde. Ce pays sort d'une crise redoutable, les nerfs tendus mais toujours solides. Il a encore besoin de calme. Le gouvernement désire poursuivre l'œuvre de reconstitution nationale.

La clôture des interpellations est votée à mains levées, à la demande de M. Marcel Habert, qui renonce à la parole.

Sept ordres du jour

Le Président donne lecture des sept ordres du jour qui ont été déposés : 1. par M. Soulier ; 2. par André Berthon ; 3. par M. Dousseaud et de nombreux de ses collègues approuvant les déclarations du gouvernement ; 4. de M. Paul Gay et Peyroux ; 5. de M. Outrey, approuvant les déclarations du gouvernement ; 6. de M. Henri Galli ; 7. de M. Lesaché, de confiance dans le gouvernement.

La signification du 16 novembre

M. LEYGUES. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Dousseaud, Bokanowski, Nectoux et de plusieurs de leurs collègues. Dans cet ordre du jour, la date du 16 novembre est incluse.

M. LEYGUES. — Le gouvernement n'attache à cette date du 16 novembre aucune espèce de sens politique particulier.

C'est un jeu de scène extrêmement curieux qui se produit dans la Chambre. Tous les députés manifestent la plus grande émotion. On voit M. Arago assis au centre droit, au milieu de ses amis, qui apostrophent le président du conseil, tandis qu'au centre gauche, M. G. Leygues est acclamé. Le bruit persiste un instant.

M. G. LEYGUES monte alors à la tribune.

Le président du conseil indique qu'il n'a qu'un mot à dire. En effet, il déclare simplement « que la date du 16 novembre est une date dont nul de nous n'a à rougir.

» Nous sommes tous les élus du 16 novembre.

» Le 16 novembre rappelle la première consultation nationale au lendemain de la guerre. »

M. OUTREY. — Nous ne pouvons voter dans l'équivoque ; la date du 16 novembre a pour nous une signification très nette.

M. ARAGO. — Contrairement à l'avis du président du conseil, les élections du 16 novembre signifient la volonté du pays de changer l'orientation politique et de mettre fin à une politique de partis pour pratiquer la politique d'union républicaine.

M. ARAGO. — Tel est le sens que nous donnons à la date du 16 novembre.

Violente effervescence

M. LEYGUES s'entretient avec les ministres qui l'entourent, MM. Lhopiteau, Isaac, Sarraut attendant que le calme revienne dans la Chambre. C'est bien inutile. L'effervescence est extrême sur tous les bancs. La plupart des députés sont debout.

M. LEYGUES prie le Président de relire l'ordre du jour de M. Doussaud, qui contient l'expression d'Union Républicaine.

Cette déclaration soulève des mouvements très divers. De nombreux députés du centre applaudissent, tandis que d'autres députés continuent à réclamer plus d'éclaircissements.

Enfin M. PERET lit l'ordre du jour Doussaud. L'ordre du jour de M. Doussaud est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour poursuivre la politique d'Union Républicaine Nationale et Sociale, approuvée par le pays le 16 novembre 1919, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Le vote de l'ordre du jour

M. AUBRIOT. — « Je demande d'ajouter à l'ordre du jour Doussaud les mots : « Basée sur le respect des lois de laïcité ». Ainsi, il n'y aura pas d'équivoque. Je demande l'avis du Président du Conseil. »

M. LEYGUES fait signe au Président de mettre aux voix les ordres du jour, n'ayant rien à ajouter.

M. Paul MESSIER. — Je demande l'ordre du jour pur et simple.

M. LEYGUES. — Le Gouvernement repousse l'ordre du jour pur et simple.

M. Raoul PERET. — L'ordre du jour pur et simple à la priorité.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 410 voix contre 144.

AUBRIOT insiste pour que la Chambre vote son addition.

M. Raoul PERET. — Je consulterai la Chambre avant de mettre aux voix la fin de l'ordre du jour, sur les mots « repoussant toute addition ».

M. VILLENAU. — « Je puis rassurer mon collègue Aubriot. Lorsque nous avons accepté le programme de M. Millerand, nous avons accepté en fait les lois de laïcité. »

M. Léon DAUDET. — « Elles sont propres, vos lois de laïcité. »

M. G. LEYGUES. — « A propos de la reprise des relations avec le Vatican, j'ai déclaré formellement que les lois républicaines étaient hors du débat et que les lois de laïcité étaient intangibles. »

M. AUBRIOT réclame alors la division de l'ordre du jour Dousseaud, « de façon, dit-il, que l'addition acceptée par le gouvernement puisse prendre place après les mots « politique d'union républicaine ».

Le président met aux voix la première partie de l'ordre du jour Dousseaud, ainsi conçue :

« *La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui pour poursuivre la politique d'union républicaine.* »

Cette partie de l'ordre du jour Dousseaud est *adoptée par 420 voix contre 155.*

Le président met aux voix les mots : « repoussant toute addition ». « Ceux qui voteront pour ces mots repousseront, par conséquent, l'addition proposée par M. Aubriot. »

Le vote a lieu dans une extrême confusion sur tous les bancs.

Le scrutin sur les mots : repoussant toute addition, donne lieu au pointage.

Les mots « repoussant toute addition » sont *repoussés par 279 voix contre 279, sur 558 votants.* (Applaudissements à gauche.)

M. Raoul PERET. — Je mets aux voix l'addition proposée par M. Aubriot.

M. LENOIR. — Je demande la parole.

» Le président du conseil, dit-il, avait déclaré qu'il ne reniait rien de son passé républicain et que les lois laïques resteraient intangibles. Or, lorsque la Chambre a été au vote, tous les membres du gouvernement, au nombre de 21, votaient pour les mots « repoussant toute addition », c'est-à-dire contre l'addition. Le gouvernement est donc battu. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs. Vives protestations sur d'autres bancs.)

Après un débat extrêmement confus auquel prennent part 20 députés à la fois qui tous font des propositions différentes, MM. THOMSON et SYMIAN font observer qu'on peut écrire : « Politique d'union républicaine nationale et sociale et de respect des lois de laïcité qui a été approuvée par le pays, le 16 novembre 1919. »

Déclaration de l'abbé Lemire

L'abbé LEMIRE demande la parole.

M. l'abbé LEMIRE. — Aux élections du 16 novembre, depuis M. Loucheur jusqu'à M. Daniel Vincent, nous avons déclaré que nous respecterions toutes les lois de laïcité ; nous avons dit que l'union était nécessaire au pays. Tout à l'heure, j'ai voté contre l'addition que je jugeais inutile. Mais puisqu'elle est maintenant aux voix, je déclare que puisque j'ai promis aux électeurs de respecter ces lois de laïcité, je voterai l'addition, quelle que soit l'intention de l'un ou de l'autre et uniquement soucieux de la paix publique.

M. LEYGUES. — Le gouvernement avait accepté l'ordre du jour de M. Marc Dousseaud. Loyalement, il en a voté toutes les parties. Le gouvernement républicain ne pourrait pas s'opposer à l'addition de M. Symian, sans que son passé tout entier protestât.

Le président met aux voix les mots : « nationale, sociale et de respect des lois de laïcité ».

Ces mots sont adoptés par 472 voix contre 66.

Le président met aux voix une nouvelle addition de M. Maurice DUTREIL, ainsi conçue : « et de sauvegarde de la liberté de conscience et d'enseignement ».

Elle est adoptée par 453 voix contre 10.

Le président met aux voix les mots : « politique qui a été approuvée par les élections du 16 novembre ». Ces mots sont adoptés par 348 voix contre 156.

CLAUSSAT, député socialiste du Puy-de-Dôme, propose une nouvelle addition : « et corrigée par l'élection du Lot-et-Garonne du 19 décembre ».

Cette addition est repoussée à mains levées.

M. Geo GERALD en propose une nouvelle : « et réprouvant la doctrine collectiviste et la propagande bolcheviste ».

L'addition de M. Geo Gérald est adoptée par 448 voix contre 67.

CHAMBRE 20 et 21

BERTHON présente une nouvelle addition : « Et flétrissant les menées cléricales et royalistes ».

M. VANDAME. — Je demande la division. Que signifient : « Menées cléricales ».

Le président met aux voix l'addition par division. Le scrutin sur les mots : « Et flétrissant les menées cléricales » donne lieu à pointage.

Les députés du centre et de la gauche se disputent, tandis que le Président suspend la séance pendant le pointage.

La séance est suspendue à 21 heures 45.

L'ordre du jour Dousseaud est enfin voté

La séance est reprise à 22 heures 20.

M. PERET donne le résultat du pointage. **Les mots : « Flétrissant les menées cléricales » sont adoptés par 242 voix contre 117. Les mots suivants : « Et royalistes », sont votés à mains levées.**

Le Président donne la parole à M. A. PAISANT, sur l'ensemble de l'ordre du jour.

M. PAISANT. — Mes amis et moi, nous nous refusons après un débat aussi confus, à accepter un véritable programme électoral sans signification.

M. PAISANT reproche au Président du Conseil de n'avoir pas su, en quelques mots, mettre fin à ce débat. « Nous ne pouvons avoir de force que par vous. Si vous êtes tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pouvons-nous penser ce que peut penser le pays qui nous regarde ».

La droite, une partie du centre et l'extrême-gauche applaudissent vivement l'apostrophe virulente du député de l'Oise.

Le Président du Conseil ne répond pas.

M. PERET met aux voix l'ensemble de l'ordre du jour Dussaud avec toutes les additions qui ont été adoptées.

L'ensemble de l'ordre du jour Dussaud est adopté par 300 voix contre 230.

La séance est levée à 23 heures 40.

Une explosion à l'usine à gaz de Wazemmes

TROIS OUVRIERS BLESSÉS

Une violente explosion, entendue de tout Lille, s'est produite hier vers midi, à l'usine à gaz de Wazemmes et trois ouvriers qui travaillaient à la réparation d'une grosse conduite ou s'est produite l'accident, ont été blessés plus ou moins grièvement.

Ce sont : MM. Henri Dinouard, 46 ans, contremaître de l'usine, demeurant 66 rue d'Iéna, blessé à la tête par des éclats de verre et conduit à l'hôpital de la Charité ; 2. Bernard Broways, 18 ans, monteur, 18 bis, rue Fontbelle. Blessé également à la tête, M. Broways a pu avec l'aide de sa femme, regagner pédestrement son domicile ; 3. Joseph Depoorter, 41 ans, chauffeur, 84, rue d'Austerlitz, brûlé à la figure et transporté en voiture d'ambulance à l'hôpital de la Charité.

CE QUE L'ON DIT A L'USINE A GAZ

A l'usine à gaz de Wazemmes on déclare ne pas s'expliquer la raison de l'explosion qui a causé une déperdition d'environ 15.000 mètres cubes de gaz.

Un accident, de fabrication survenu mardi avait mis hier matin, la direction de l'usine dans l'obligation d'arrêter pendant quelques heures la marche de celle-ci, afin de faire procéder à d'urgentes réparations. C'est au moment où ces travaux s'achevaient, que se produisit la déflagration. Un commencement d'incendie s'ensuivit que les ouvriers éteignirent d'ailleurs très rapidement.

Par suite de cette situation, la Compagnie, nous a-t-on déclaré, ne pourra fournir de gaz mercredi jusque 20 heures et demie.

Aujourd'hui, elle en donnera jusque 16 heures à pression réduite. On espère qu'à partir de ce moment la situation normale sera, sauf imprévu, complètement rétablie.

En ce qui concerne l'usine de Vauban et son secteur il se pourrait qu'ils eussent à souffrir quelque peu de cet état de choses.

Le travail qui tue

A HAUBOURDIN
UN MANŒUVRE TOMBA AVEC UN MADRIER DE FER QUI LUI FRACTURA LE CRANE

Bommart Albert, demeurant à Haubourdin, rue des Lostes, travaillant comme manœuvre pour le compte de la Société de fondations et constructions de travaux publics, à l'usine Verley, 94 bis, rue Gambetta, à Haubourdin. Vers 9 heures et demie, hier matin, voulant placer un sommier de fer à un bâtiment en construction, le malheureux glissa et s'abattit dans le vide, entraînant avec lui le sommier qu'il plaçait. Celui-ci, le suivant dans sa chute, vint l'atteindre au crâne qui fut fracturé.

La mort fut immédiate, et le docteur Jacquet, appelé d'urgence, ne pu que constater le décès.

Le malheureux laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

A LOMME
SOUS LES YEUX DE SON FILS, UN OUVRIER TOMBA D'UN ECHAFAUDAGE ET SE TUA

Un accident qui a causé une profonde émotion dans la population de Lomme, est survenu le 21 décembre, à 14 heures et demie, dans la filature de lin de M. Louis Nicolle.

Dans le vestibule de l'usine, des maçons travaillant pour le compte de M. Guiot, entrepreneur à Lomme, avenue du Mont-à-Camp, avaient dressé un échafaudage. L'un des ouvriers, Lesaffre Henri, âgé de 62 ans, chef d'équipe, maçon, cour Jolivet, 34, tomba sur la tête en manipulant une cuve. Evanoui, saignant en abondance, le docteur Vouters de Lambersart, qu'on était allé le chercher, constata une fracture du crâne. Une heure après, le malheureux expirait sans avoir repris connaissance.

Cet ouvrier laisse une veuve et quatre enfants. Détail poignant, l'aîné, âgé de dix-huit ans, qui travaillait avec son père, assista à l'horrible drame.

Une prise de fraude de 161.000 francs

A SEBOURG
CE N'EST QU'APRES QU'ILS EURENT FAIT USAGE DE LEUR REVOLVER, QUE FORCE RESTA AUX DOUANIERS.

Les douaniers de la brigade de Sebourg, près de Valenciennes viennent d'effectuer une belle prise. En embuscade, ils virent arriver, lundi soir, deux automobiles qui franchirent les barrages. Les conducteurs ayant refusé de s'arrêter aux sommations, les douaniers tirèrent plusieurs coups de revolver. Une lutte s'engagea et, finalement, force resta aux douaniers.

Les fraudeurs abandonnèrent deux automobiles, contenant 5.037 kilos de tabac.

Le sujet grec, Constantin Kassapakys, 26 ans, domicilié à Elonges, fut arrêté.

Les autos sont évaluées 36.000 francs et la prise, 125.125 francs.

Kassapakys, déféré au parquet, a été écroué.

Un caissier de Bruxelles avait « mangé la grenouille »

ON L'A ARRETÉ A PARIS

Paris, 22 décembre. — Un officier de police de Bruxelles, M. Van Cappelon, qui avait été envoyé à Paris pour rechercher un nommé Michel Carlixte, né en 1891 à Aulnoye (Nord), de parents belges, et inculpé d'avoir détourné 25.000 francs au préjudice de la Société anonyme « L'Innovation », de Bruxelles, dont il était caissier. Aujourd'hui, cet officier de police, accompagné d'un inspecteur français, a aperçu le fugitif rue Saint-Denis et l'a arrêté au moment où il essayait de se réfugier dans un immeuble voisin. Il était encore porteur d'une somme de 23.427 francs.

Des bandits ont volé près de 300.000 fr.

ILS AVAIENT ABATTU UN GARÇON DE RECETTES D'UN COUP DE PIC

Grenoble, 22 décembre. — Hier, vers 17 heures, M. Valéry Défléchy, concierge, et garçon de recette à la trésorerie générale de l'Isère, allait faire à la poste un important versement. Il venait de faire quelques pas dehors, lorsque, le froid très vif lui fit rebrousser chemin pour prendre un vêtement chaud.

Comme il pénétrait dans sa chambre, il fut assailli par quatre individus qui le terrassèrent, après lui avoir jeté dans les yeux une poignée de poivre. Mais M. Défléchy se cramponnait désespérément à sa sacoche, et, pour la lui arracher, les bandits lui portèrent au ventre un coup de pic qui l'étendit sans connaissance. Les agresseurs s'enfuirent alors, emportant la précieuse sacoche et les 295.401 francs qu'elle contenait.

Une automobile les attendait dehors. Ils s'y engouffrèrent et en un clin d'œil, ils eurent disparu.

Revenu à lui, M. Défléchy, grièvement blessé, ne put donner qu'un vague signalement des criminels. On suppose néanmoins qu'ils habitent Grenoble.

45.000 mineurs anglais se sont mis en grève

ILS RECLAMENT LA REINTEGRATION DE ONZE DE LEURS CAMARADES

Londres, 22 décembre. — A la suite du refus opposé à la demande de réintégration de onze mineurs congédiés, la grève générale a été proclamée dans les mines de charbon de la vallée de la Rhonda qui occupent 45.000 mineurs.